

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110738DR03 [UMR 7154]

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS¹ ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7154, intitulée « Institut de physique du globe de Paris » ;

Vu la décision n° DEC110485INSU du 1^{er} mars 2011 portant nomination de M. Claude JAUPART aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR 7154 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Edouard KAMINSKI, Professeur à l'IPGP, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M Edouard KAMINSKI, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M Marc BENEDETTI, Professeur à l'université Paris Diderot.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M Edouard KAMINSKI, et de M Marc BENEDETTI, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M Nikolai SHAPIRO, Directeur de recherche au CNRS.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M Edouard KAMINSKI, de M Marc BENEDETTI, et de M Nikolai SHAPIRO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Lydia ZERBIB, Ingénieure de recherche au CNRS, Directrice générale des services à l'IPGP.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2011

Le directeur d'unité